

République de Djibouti
Unité – Egalité - Paix

**Ministère de la Promotion de la Femme,
du Bien-être Familial et des Affaires Sociales**

**RAPPORT NATIONAL D'EVALUATION
QUINQUENAL DE MISE EN APPLICATION DU
PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING+15**

Avril 2009

SOMMAIRE

Présentation du pays

Introduction

1. Les recommandations de Beijing : rappel et fondement P 6
2. Différentes conventions ratifiées par la République de Djibouti P 7
3. Méthodologie

PARTIE I : DOMAINES CRITIQUES D'INTERVENTION : RESULTATS ET CONTRAINTES P 10

I. Les politiques publiques et objectifs stratégiques

- A. Les politiques publiques et objectifs stratégiques : Femme et Education P 10
- B. Les politiques publiques et objectifs stratégiques : Femme et Pauvreté P 12
- C. Les politiques publiques et objectifs stratégiques : Femme et Economie P 12
- D. Les politiques publiques et objectifs stratégiques : Femme et Santé P 14
- E. Les politiques publiques et objectifs stratégiques : Femme et VIH/Sida P 15
- F. Les politiques publiques et objectifs stratégiques : Femme et Violence P 16
- G. Les politiques publiques et objectifs stratégiques : Femme et Média P 17
- H. Les politiques publiques et objectifs stratégiques : Femme et Environnement P 17
- I. Les politiques publiques et objectifs stratégiques : Petite fille P 17
- J. Les politiques publiques et objectifs stratégiques : Femme et prise de décision P 18
- K. Les politiques publiques et objectifs stratégiques : Femme et conflits P 18

II. Résultats et contraintes P 19

- A. Femme et Education P 19
- B. Femme et pauvreté P 20
- C. Femme et Economie P 20
- D. Femme et Santé P 22
- E. Femme et VIH/Sida P 22
- F. Femme et Violence P 23
- G. Femme et Média P 24
- H. Femme et Environnement P 25
- I. Petite fille P 25
- J. Les droits fondamentaux des femmes P 26

III. Les enseignements tirés

- A. Femme et Education P 27
- B. Femme et Pauvreté P 27

C. Femme et Economie	P 27
D. Femme et Santé	P 28
E. Femme et VIH/Sida	P 29
F. Femme et Violence	P 30
G. Femme et Média	P 30
H. Femme et Environnement	P 30
I. Petite fille	P 30
J. Femme et prise de décision	P 31

PARTIE II : L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

I. Réalisation juridique et institutionnelle	
A. Les mécanismes institutionnels et la promotion de la femme	P 32
B. Nouvelles organisations du schéma institutionnel du ministère de la promotion de la femme	P 34
C. Analyse de l'évolution du discours politique sur la promotion du genre et de l'égalité du sexe	P 35

PARTIE III : LES GRANDS DEFIS ET LES PERSPECTIVES

I. Les grands défis et perspectives des secteurs stratégiques	P 37
A. Femme et Education	P 37
B. Femme et Economie	P 37
C. Femme et Santé	P 38
D. Femme et VIH/Sida	P 39
E. Femme et Violence	P 40
F. Femme et Média	P 40
G. Femme et Environnement	P 41
H. Petite fille	P 41
I. Femme et prise de décision	P 41
J. Droits fadamentaux des femmes	P 41
II. Réalisations Beijing+10 /+15 synthèse des réalisations des points les plus marquants	P 42
III. Recommandations	P 43
Perspectives Beijing 2015 : stratégies proposées	P 43
Conclusion	P 43
Bibliographie	P 46

Présentation du pays

La République de Djibouti a accédé à l'indépendance le 27 juin 1977. Elle est située à l'entrée sud de la Mer Rouge et couvre une superficie de 23 000 km², avec 370 km de côtes maritimes. Elle partage ses frontières avec l'Erythrée, l'Ethiopie et la Somalie. Le climat y est de type désertique, et les températures sont élevées, notamment entre mai et septembre où la moyenne dépasse 40°C.

La République de Djibouti occupe une position stratégique qui présente des intérêts socio-économiques et politiques importants au niveau régional et international. Son économie repose de fait essentiellement sur le secteur des services qui représente plus de 80% du PIB et qui occuperait près de 60% de la population active. Le secteur primaire (environ 3/4% du PIB) et manufacturier (environ 13/15% du PIB) sont faibles et doivent faire face à de fortes contraintes et concurrences. On estime que depuis 2003 le taux de croissance du PIB dépasse l'augmentation démographique ; le PIB par habitant serait de l'ordre de 800 \$EU en parité de pouvoir d'achat. Selon le rapport du PNUD sur le Développement Humain, Djibouti était classé 148^{ème} sur 177 pays en 2006.

A la suite du conflit de 1991/1994, la situation s'était fortement dégradée. Avec l'appui de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, un Programme d'ajustement structurel (PAS) a été mis en place à partir de 1996, prolongé par un Fonds d'ajustement structurel renforcé (FASR), à partir de 1999. Les réformes engagées ont entraîné de profonds bouleversements dans les fonctions de l'Etat. Depuis 2000, un redressement remarquable de la situation économique s'est opéré, marqué notamment par le désengagement de l'Etat de ses fonctions de nature commerciale, le redressement des finances publiques, le rétablissement de l'équilibre budgétaire et la maîtrise de l'inflation. Mais, malgré l'assainissement macro-économique et les réformes engagées dans le cadre du DSRP, la croissance retrouvée n'a pas permis de faire reculer significativement la pauvreté, qui toucherait environ 40 % de la population.

Plus récemment, la loi portant sur la décentralisation et le statut des régions a été promulguée; c'est le début d'une vaste réforme qui entre dans sa phase active, avec l'élection des conseillers régionaux et communaux, et la définition des périmètres de compétences à transférer aux nouvelles structures régionales.

CONTEXTE GLOBAL

Depuis l'avènement de son Excellence Monsieur le Président Ismaël Omar Guelleh à la magistrature suprême en 1999, le gouvernement s'est attelé à promouvoir les conditions socio-économiques et politiques de la femme djiboutienne en éliminant les multiples handicaps qui constituent pour elle une entrave sur le long chemin du progrès.

Ainsi, conscient que la société djiboutienne moderne d'aujourd'hui et de demain doit s'appuyer sur une parfaite complémentarité entre l'homme et la femme, le Président de la République a engagé une politique volontariste pour hisser la femme au rang de partenaire véritable en droits et devoirs et conforter ainsi sa présence dans la vie publique et aux postes de décision.

Marquant cette politique de la manière la plus forte, il a nommé pour la première fois dans l'histoire de notre pays une femme à la tête d'un nouveau département ministériel dédié pour la première fois aussi à la promotion de la femme.

De plus, dans tous les grands chantiers nationaux, qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux, la question du genre est prise en considération pour le plus grand bonheur de la femme djiboutienne. C'est pourquoi dans l'immense chantier de l'éducation pour tous, engagé à la suite de la tenue des Etats Généraux de l'éducation nationale, la question de la parité reste un axe prioritaire majeur.

Parallèlement des cours d'alphabétisation pour les femmes adultes sont entrepris à travers tout le pays. D'autre part, de nombreuses décisions et mesures ont été introduites, par vagues successives pour lutter contre la pratique systématique des mutilations génitales féminines, source de nombreux maux affectant la société toute entière.

La femme djiboutienne s'est vue impliquée concrètement à tous les niveaux et dans tous les domaines, dans la prise de responsabilités. L'admission des femmes à la suite d'une réforme initiée par le Président de la République dans la sphère politique. Enfin l'adoption d'un nouveau code de la famille conforme aux concepts de l'islam et respectant nos traditions, permet à chaque femme de s'épanouir au sein de la famille dans laquelle elle joue un rôle fondamental.

C'est avec l'avènement, depuis 10 ans, de son Excellence Monsieur Ismael Omar Guelleh à la magistrature suprême que fondamentalement la problématique du genre est devenue une question ancrée dans la politique de développement et devient par conséquent une pierre angulaire à la promotion de la démocratie sociale.

L'évolution du progrès enregistré en faveur de l'intégration et de l'institutionnalisation du genre est clairement affichée dans les différentes feuilles de route du Président. A ce titre, on peut citer

comme exemple son allocution à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme à l'UNFD en 2000 :

« ...Des pesanteurs culturelles constituent sûrement la plus importante entrave à l'équilibre tant désiré en dépit de toutes les sommes d'énergie déployées par les pouvoirs publics...Il est difficile pour une Nation d'aller de l'avant si la moitié de la population est écartée lors de la prise de décision... ». Pour y remédier, le Chef de l'Etat a appelé à : « Une prise de conscience nationale sur la nécessité d'un partenariat et d'une complémentarité entre l'homme et la femme pour assurer les valeurs fondamentales de la liberté, de la démocratie et de la paix... ».

Introduction

1. Les recommandations de Beijing : rappel et fondement

Depuis notre indépendance, le Gouvernement a toujours manifesté un intérêt pour la promotion de la femme à travers les déclarations de politiques et stratégies de développement.

Malgré cette volonté politique, il n'existait pas jusqu'en 1998 un cadre institutionnel ayant directement en charge la promotion de la femme. Les actions en faveur de la femme étaient menées de façon éparse par les ministères en charge des affaires sociales.

Le cadre juridique également n'offrait qu'une protection générale en matière des droits de l'homme et comportait par ailleurs des dispositions qui n'était pas favorable pour la femme. A Djibouti, les réflexions et les débats au niveau national suscités au cours de la décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985) ont été engagés surtout en 1995, avec la 4^{eme} Conférence Mondiale sur les Femmes qui s'est tenue à Beijing, où la question de l'égalité entre les hommes et les femmes a acquis une visibilité significative pour les Nations Unies.

Ces avancées significatives ont abouti à la création en **1998** à la présidence de la République d'une Direction de la Promotion de la famille et ensuite en **1999** est crée le Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de la promotion de la femme, du Bien-être familial et des Affaires Sociales. En 2008 le ministère délégué chargé devient un ministère de pleine compétence.

Aussi, la Déclaration et le Programme d'action adoptés à Beijing ont marqué le passage du concept de promotion de la femme à celui de promotion de l'égalité entre les sexes nécessitant la participation des femmes, des hommes et de la société. Dans cette perspective, le Programme d'action de Beijing appelait les gouvernements, la communauté internationale et la société civile à prendre des mesures stratégiques dans **12 domaines critiques**.

La procédure d'examen des recommandations de «Beijing + 10», qui a eu lieu à New York **en mars 2005** s'est finalement réduite à une évaluation technique et a permis d'établir l'existence de lacunes dans l'application des objectifs du Programme d'action de Beijing.

En vue de combler ces déficits, il a été décidé de promouvoir l'organisation d'une 5^e Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes sans rouvrir au débat le Programme d'action de Beijing, qui aura lieu en 2010 au plus tard.

En effet, depuis mars 2005, Djibouti a fait des progrès dans le cadre de l'institutionnalisation du genre et de l'égalité du genre. Des lois et autres instruments juridiques ont aussi été mis en place pour protéger les droits des femmes.

De plus, on constate une nette augmentation du nombre de femmes occupant des postes de décision, de leadership et de gestion, en particulier dans le domaine législatif du secteur public.

Par ailleurs, la Constitution de la République de Djibouti reconnaît le principe consacré par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en son article 07, « tous les humains sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi ».

De par ces deux instruments de grande valeur, on peut croire qu'au sein de notre pays, les femmes disposent des instruments de base et mécanismes de protection des droits fondamentaux.

I. DIFFERENTES CONVENTIONS RATIFIEES PAR LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI DEPUIS LA CONFERENCE DE BEIJING

A. Engagement conventionnel de notre pays

La République de Djibouti a ratifié en 1998 sans réserve la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF), mais c'est depuis la Conférence de Beijing, en 1995, que le Gouvernement a multiplié ses efforts pour entreprendre des actions concrètes en faveur de la promotion de la femme djiboutienne.

Djibouti a ratifié également la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) en décembre 1990. Pendant la décennie 1990-2000, malgré l'éclatement d'un conflit armé interne (1991-1994), plusieurs initiatives louables ont été entreprises en faveur de l'enfant. Ces initiatives ont été consignées dans le rapport initial sur la mise en œuvre de la Convention établi par le Gouvernement en 1997 et présenté au Comité des droits de l'enfant à Genève en 1998.

Djibouti respecte les principes de la Charte des Nations Unies, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et les principes d'indivisibilité, d'interdépendance et de complémentarité de tous les Droits de l'Homme.

La République de Djibouti a ratifié les principaux instruments des Nations Unies tels que

- Le pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- Le protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- Le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort ;
- Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- La convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- La convention relative aux droits de l'enfant ;

Au niveau national :

- La Constitution djiboutienne accorde une importance prépondérante aux Droits de l'Homme et aux libertés civiles qui sont conformes aux normes pertinentes telles que contenues dans les instruments internationaux. Le Titre II de la Constitution et notamment ses articles 10 à 20 mettent en exergue les Droits de l'Homme et la Dignité humaine.
- La République de **Djibouti** a adopté le 31 Janvier 2002 le Code de la Famille faisant ainsi de l'égalité du **genre** un principe cardinal de la société djiboutienne et une base pour consolider l'unité familiale.
- Le pourcentage de représentation du **genre** au Parlement est passé de 0 à 14% grâce à des mesures législatives du Gouvernement qui compte deux femmes dans ses rangs.
- Le rôle du Ministère de la Justice a été élargi pour prendre également en charge la question des Droits de l'Homme

Par ailleurs, Djibouti a ratifié également :

- Le protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants
- Le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés
- Le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants
- La convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Au niveau régional et continental la République de Djibouti a ratifié également :

- La Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
- Le Protocole à la charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la femme.

(ii) Méthodologie

Le présent document est structuré en trois grandes parties et s'appuie sur le plan proposé par la commission économique africaine des Nations Unies. Ces trois parties se présentent de la manière suivante :

1^{ère} PARTIE : DOMAINES CRITIQUES D'INTERVENTION: RESULTATS ET CONTRAINTES

2^{ème} PARTIE : L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

3^{ème} PARTIE : LES GRANDS DEFIS ET LES PERSPECTIVES

Aussi, cette étude à travers cette orientation nous a permis de tracer le contour des programmes et projets en perspective en vue d'améliorer et d'intensifier les efforts engagés en matière du développement de la promotion du genre.

1^{ère} PARTIE :
DOMAINES CRITIQUES D'INTERVENTION: RESULTATS ET CONTRAINTES

I. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

A. Les politiques publiques et les objectifs stratégiques : Femme et éducation

- a. Les objectifs stratégiques* : accès à l'éducation pour tous, promotion de l'égalité des sexes, lutte contre l'analphabétisme des femmes.

Ces objectifs sont définis de façon à :

- Participer à la réalisation de l'objectif national de 65% de taux brut de scolarisation des filles en 2006 par l'identification des obstacles et la mise en œuvre de mesures incitatives et de sensibilisation ;
- Contribuer à la mise en place de la politique nationale de lutte contre l'analphabétisme et à sa mise en œuvre par des mesures visant à renforcer la participation des femmes et des filles aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- Intégrer les jeunes filles diplômées du Secondaire (BEPC, BAC) dans le développement socio-économique par l'accès à des formations qualifiantes et répondant aux besoins du marché.

b. Vision de la stratégie de formation

La vision de la stratégie du gouvernement repose sur deux piliers :

L'accès : Dans le but de promouvoir l'éducation pour tous et d'atteindre les objectifs du millénaire qui fixent pour l'ensemble des pays un taux de scolarisation brut de 100% à l'aube de 2015.

L'équité vise à donner davantage de chance à un accès équitable et sans restriction à une éducation de base efficace et de qualité aux enfants des deux sexes issus de toutes les régions et de différents milieux.

c. Analyse de l'impact du progrès réalisés

Les progrès accomplis dans ces domaines sont remarquables :

Le taux net de scolarisation est passé de 49,9% en 2002 à 59% en 2008. Quant au taux net de scolarisation secondaire il est de 41,7% en 2008. Les taux de redoublement et d'abandon au primaire sont respectivement de 11,2% et 3,7% en 2007 (annuaire statistique 2007-2008 du ministère de l'Education nationale).

Au niveau de l'enseignement technique et professionnel, les filles fréquentant ces disciplines représentent en 2007 40% alors que le taux des jeunes filles fréquentant l'université est passé de 40% en 2006 à 43% en 2008 (source : annuaire statistique du MENESUP).

Les résultats de l'EDIM montrent que 47,5% des femmes de 15-24 ans sont alphabétisées en 2006, mais seulement 14,2% en milieu rural et 48,4% en milieu urbain.

Toutefois, et en premier lieu l'accès à l'éducation demeure encore limité, compte tenu de l'insuffisance de l'offre, face à une demande sociale en expansion. Environ 30% des enfants ne sont pas encore scolarisés en 2008 mais les transitions entre cycles d'enseignement ne sont plus sélectives.

De plus, une politique nationale pour le développement intégré de la petite enfance a été élaboré et mise en œuvre en 2006

Taux de femmes alphabétisées 15-24 ans (2000 – 2006)

Districts	% de femmes alphabétisées
Djibouti	48,5 %
Arta	38,6 %
Ali Sabieh	47,8 %
Dikhil	33,6 %
Tadjourah	34,4%
Obock	50,7 %
Milieu urbain	48,4 %
Milieu rural	14,2 %
Total	47,5 %

(Source : EDIM-2006)

B. Les politiques publiques et les objectifs stratégiques: Femme et Pauvreté

Les constats de forte prédominance de la pauvreté, et de la faiblesse des activités génératrices de revenus et de précarité des conditions de vie en milieu rural, ont conduit le Gouvernement à faire de la lutte contre la pauvreté dans le milieu rural une priorité nationale. La stratégie du gouvernement dans le secteur repose sur trois principes : i) la décentralisation des programmes et des activités à l'endroit du monde rural ; ii) l'implication des populations locales dans la définition des programmes ; iii) la coordination et la concertation des acteurs, afin d'optimiser l'impact des investissements.

Le gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté a mis en œuvre dans la nouvelle initiative de développement social des actions ciblées en faveur des femmes les plus démunies. Cette stratégie vise essentiellement l'intégration économique des femmes.

Elle a permis entre autre de stimuler la création et la croissance des micro- et petites entreprises des femmes. Le projet d'alphabétisation mise en œuvre par le ministère de la promotion de la femme a engendré la création d'un peu plus de 175 emplois à des jeunes chômeurs diplômés ; Plusieurs milliers d'entre elles ont pu acquérir des connaissances de base indispensables pour la gestion de leur activité professionnelle et améliorer leur quotidien.

Ce projet de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme couvre 17000 femmes réparties sur 77 centres d'alphabétisation opérationnels sur tout le territoire national avec 175 alphabétiseurs et quelques 2750 alphabétisées chaque année.

C. Les politiques publiques et les objectifs stratégiques: Femme et Economie

Les différentes orientations du gouvernement sur le plan de l'économie ont eu constamment le souci de tenir compte de l'implication des femmes dans tous les secteurs de l'économie nationale.

a. Objectifs stratégiques du gouvernement

Dans le domaine de l'économie, l'objectif recherché était de contribuer à la lutte contre la pauvreté des femmes par la mise en place de mécanisme et de mesures spécifiques

- **Les actions économiques**

Les actions menées par le gouvernement en faveur de la réduction des inégalités sociales, surtout en faveur de la promotion de la femme et de la famille en particulier se sont accentuées de plus en plus, et en particulier au cours de ces dix dernières années, où des progrès réels, voire importants, sont accomplis dans bien de domaines (éducation, santé, formation professionnelle, habitat social, développement rural, développement local et décentralisation, programmes d'assistance aux

populations vulnérables et aux sinistrés, protection sociale, solidarité, etc.), ou vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière de solidarité grâce à la nouvelle agence ADDS .

Cette Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS) est un des instruments de mise en oeuvre de l'Initiative Nationale de Développement Social lancée par Son Excellence Monsieur le Président de la République en janvier 2007.

Les activités de cette agence sont composées de différents grands axes qui s'inscrivent dans une approche intégrée (infrastructures, développement communautaire, renforcement des capacités, micro finance). Les missions de l'ADDS, en l' occurrence sont essentiellement de participer (i) à lutter contre la pauvreté, (ii) à contribuer à l' atténuation des inégalités dans le but d'éviter l' exclusion sociale des personnes vulnérables. A ce titre, l' Agence doit mettre l' accent sur les zones sensibles tant en milieu rural que périurbain en favorisant l' accroissement des revenus et l' amélioration des conditions de vie.

Dans le cadre du financement des activités génératrices de revenus, l'ancien projet Fonds Social de Développement, qui avait été financé par le Fonds Africain de Développement (Banque Africaine de Développement) a été clôturé en décembre 2007. Il lui reste ainsi, dans le cadre de ce projet, à recouvrer les échéances des micro- crédits encore en vie. Ce projet a été d'une réussite totale puisque l'ensemble des femmes qui ont accédé à ces fonds ont pu à 90% rembourser dans le délai les prêts obtenus et a permis d'améliorer leur condition de vie. Le département de micro-crédit est intégré actuellement dans la nouvelle Agence Djiboutienne de Développement Social.

- **Projet Fonds Social de Développement : Micro-crédit** (en millions de francs Djibouti)

Encours de crédit au 31/12/2007	Recouvrement de 2008	Encours de crédit au 31/12/2008
44,6	39,2	5,9

Egalement, le Secrétariat en charge de la solidarité a mis en oeuvre un programme de promotion des services de crédit et de caisse d'épargne aux personnes les plus démunis surtout aux organisations communautaires de base des femmes. Ce projet intitulé Programme de Développement de la Micro Finance et de la Micro-entreprise (PDMM) a permis depuis son application effective à beaucoup d'entre elles de disposer de moyens financiers suffisants pour le développement des activités génératrices de revenus et d'emplois (AGRE)

Voici un tableau de répartition des personnes ayant accédé au crédit du programme PDMM

	Femmes	Hommes	Groupements	Total /Agences
Siège social	644	626	8	1278

Point de service « Eingéla »	241	309	2	552
Point de service « Balbala »	184	148	-	332
Total/Sexe	1069	1083	10	2 162

D. Les politiques publiques et les objectifs stratégiques: Femme et Santé

La stratégie du gouvernement en matière de réforme du secteur de la santé a été initiée par la loi cadre d'orientation de la politique de santé (PDNS), adoptée en juillet 1999, sous l'impulsion du Président de la République. Plusieurs textes ont été adoptés et mis en application, notamment en 2005 et 2007, dans les domaines de la réorganisation du Ministère de la Santé, de réformes hospitalières, de la politique du médicament et de pharmacie et de mise en place des cadres intersectoriels, sans oublier les stratégies de riposte contre les épidémies et des infections émergentes et réémergences.

a. Fondement de la stratégie du gouvernement en matière de santé

En matière de développement de la santé de la mère et de l'enfant, le gouvernement a retenu trois directions majeures et s'est engagé à :

- Œuvrer à une approche intégrée de la santé communautaire par la protection de l'environnement, le renforcement du rôle de la femme et des jeunes, la généralisation d'un programme d'éducation sanitaire et l'amélioration de l'accès à des services de santé de meilleure qualité ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé reproductive de la femme aux différentes étapes de son cycle de vie pour une réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et infantile ;
- Institutionnaliser la lutte contre les pratiques néfastes à la santé des femmes et de la communauté, y compris les différentes formes de violence dont les mutilations génitales féminines ;

En 2007, la réforme du secteur de santé vient de faire l'objet d'un nouveau Plan de développement sanitaire pour la période 2008-2012, dont les besoins de financements estimés à plus de 280 millions de dollars américains découlent d'une planification à la fois stratégique et opérationnelle, prenant en compte les paramètres de croissance démographique, d'urbanisation galopante et répondant aux triples orientations en matière de consolidation des acquis dans les domaines de la santé, d'initiation des nouvelles priorités et de participation optimale à la réalisation dans le domaine de la santé, des objectifs de développement du millénaire à l'horizon 2015.

E. Les politiques publiques et les objectifs stratégiques: Femme et VIH/Sida

La stratégie en matière de lutte contre le sida cherche à oeuvrer d'abord à une mobilisation sociale et politique par le gouvernement et ses partenaires nationaux et internationaux en vue d'élaborer des stratégies de prévention et de lutte contre le SIDA aux regards du bilan accompli annuellement en matière de riposte national contre ce fléau.

Egalement, le ministère de la Promotion de la Femme dispose en son sein un programme PLS/Femmes afin de mieux canaliser les actions de prévention, de sensibilisation et de conseils destinées aux femmes les plus démunies et exposées à cette pandémie, des femmes dans leur vécu quotidien et d'assurer une meilleure prise de conscience sur la maladie

a. Cadre juridique et institutionnel

Un cadre institutionnel de lutte contre le Sida, le Paludisme et la Tuberculose (STP), piloté par un Comité Interministériel a été mis en place pour faire le choix des grandes orientations en matière de lutte contre le Sida, le Paludisme et la Tuberculose et d'assurer le plaidoyer auprès des partenaires nationaux et internationaux pour la mobilisation des ressources et le soutien en faveur de la lutte contre le Sida, le Paludisme et la Tuberculose. Par ailleurs, un Fonds de Solidarité a été récemment créé par le Président de la République pour assurer la prise en charge des orphelins du VIH SIDA.

b. Les différents programmes

Plusieurs Programmes verticaux nationaux de lutte contre le Sida, le Paludisme et la Tuberculose ont été mis en place. Notamment celui chargé de lutter contre les IST/VIH/Sida mis en place par le Ministère de la Santé est plus spécifiquement chargé d'assurer la prise en charge clinique, thérapeutique, psychologique et sociale des patients vivant avec le VIH SIDA, de mettre en place et tester un système de suivi et de gestion et d'en évaluer le fonctionnement.

c. Cadre de suivi-évaluation

Quant au Secrétariat Exécutif de lutte contre le Sida, le Paludisme et la Tuberculose, c'est une structure permanente assurant au quotidien la planification, la coordination, le suivi et l'évaluation et composée de trois unités chargées de l'administration et de la gestion ; de la planification, du suivi et de l'évaluation du Plan National Intersectoriel ; de la coordination des interventions communautaires.

F. Les politiques publiques et les objectifs stratégiques : Femme et Violence

L'adoption de nouvelles dispositions pénales ont permis de bannir toutes les formes de violence faites aux femmes.

a. La vision générale

Généralement lorsqu'on parle des violences faites aux femmes, on entrevoit les brutalités sexuelles. Cependant, il existe une panoplie de violences directes et indirectes allant de l'ordre sexuel aux criminalités physiques, et même socioculturelles.

Les violences faites aux femmes sont de tous genres. On peut noter, les sévices sexuels, les violences physiques, psychologiques, les violences socioculturelles etc.

b. Contexte

En République de Djibouti, les violences contre les femmes ne datent pas d'aujourd'hui et elles ne sont pas non plus l'apanage d'un continent ou des pays pauvres. Les violences faites aux femmes se retrouvent dans chaque pays du monde et se présentent sous plusieurs formes en fonction des cultures, des civilisations et des mœurs.

Dans plusieurs cas, ces violences sont règlementées par des coutumes et des traditions, elles sont parfois légiférées par des lois internes qui se font ignorantes des dispositions légales internationales qui consacrent l'égalité des droits entre l'homme et la femme.

c. Les origines de la violence

Les causes des violences faites aux femmes sont multiples. On peut les attribuer dans certains cas à la dépression sociale, au manque de respect de la personne humaine, au dédain de la loi.

d. Protection sur le plan juridique de la violence

Au niveau national, les instruments juridiques de référence pour juger les violences contre les femmes sont :

- la Constitution de la République de Djibouti de 1992 ;
- le Code pénal ordinaire ;
- le Code de la famille ;
- le Code foncier ;
- le Code de procédure civile et pénale ;
- le Code du travail ;
- le Statut particulier des fonctionnaires.

De plus, le gouvernement a pris les mesures nécessaires par des dispositions législatives pour interdire l'exploitation économique des enfants et toutes formes de maltraitance à leur égard.

G. Les politiques publiques et les objectifs stratégiques : Femme et média

Le Ministère de la Communication, de la Culture est chargé d'encadrer toutes les actions relatives à la communication et à la promotion des technologies ainsi que leur mise en application. Il existe également une commission nationale de la Déontologie et de l'Ethique dans les médias. De plus, le gouvernement s'est doté d'une politique nationale de promotion des NTIC qui peut contribuer à l'accès des femmes à l'information. Dans cette vision stratégique la dimension genre a été intégrée et ceci pour permettre l'orientation professionnelle des jeunes filles universitaires dans les métiers du journalisme et du média en général.

H. Les politiques publiques et les objectifs stratégiques : Femme et environnement

Le Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme est le département ministériel qui a en charge de la tutelle des différents intervenants en matière d'environnement. Les actions de ce Ministère dans le domaine de l'environnement physique se rapportent à la lutte contre la pollution atmosphérique, à la pollution de l'eau, aux déchets urbains etc.

L'environnement étant un domaine transversal, les actions en la matière sont également exécutées par d'autres ministères.

I. Les politiques publiques et les objectifs stratégiques : Petite fille

Aujourd'hui, les filles ont théoriquement accès à tous les domaines professionnels et leur réussite scolaire n'est plus à démontrer. Deux constats encourageants méritent d'être signalés

- Le diplôme est un vecteur important d'égalité entre filles et garçons. En effet Les inégalités se réduisent au fur et à mesure que le niveau de formation s'élève.
- La diversification des choix de formation des filles semble fonctionner comme un levier d'égalisation des conditions d'insertion professionnelle entre les genres.

J. Les femmes et la prise de décision

Le positionnement des femmes au niveau des instances de prise de décision a connu une avancée perceptible; il a plutôt évolué positivement en dix ans. Elles n'ont cessé de prendre de la place dans le paysage djiboutien.

Objectifs stratégiques du gouvernement

Dans le domaine de la prise de décision, suite aux recommandations de l'évaluation de la stratégie nationale de la femme djiboutienne conduite en décembre 2006, les domaines suivants avaient été retenus :

- (i) faire respecter le quota d'au moins 10% de femmes dans les fonctions électives et dans tous les secteurs et départements ministériels, tout en disposant des données statistiques fiables prenant en compte des indicateurs sexo-spécifiques relatifs au genre,
- (ii) renforcer les capacités du Ministère dans le plaidoyer en faveur du concept genre,
- (iii) former les personnels des médias aux techniques de communication appropriées et adaptées à la vulgarisation des textes juridiques (le Code de la famille par exemple)

K. Les femmes et les conflits

La république de Djibouti n'est pas actuellement confrontée à une situation de conflits. Cependant il y a lieu de souligner que le 16 avril 2008, notre voisin du nord l'Erythrée a mené des incursions contre notre pays, dans la localité de DOUMEIRA. A cet effet, la République de Djibouti a énergiquement mis en oeuvre tous les moyens politiques et diplomatiques auprès des organisations internationales, continentales et régionales afin de trouver une solution pacifique a cette agression ouverte.

Les familles nomades de cette région d'Obock composées en grande majorité de femmes et des enfants issues des villages d' Andoli et de Rouré ont du être déplacées par mesure de sécurité à Moulouhleh ou ils sont pris totalement en charge par l'Etat.

II. RESULTATS ET CONTRAINTES

A. Femme et Education

Les différentes actions engagées pour promouvoir l'équité dans notre système éducatif sont :

- Renforcement des cantines scolaires des écoles primaires par une augmentation progressive de l'enveloppe budgétaire allouée aux cantines et récemment l'octroi d'un fonds spécial accordé par le Président de la République destiné à améliorer la qualité des menus offerts aux rationnaires (cette action contribue énormément à l'augmentation du taux de scolarisation dans les zones rurales)
- Mise en place dans les 5 régions de l'intérieur des cantines et dortoirs au profit des élèves fréquentant le collège et le lycée mais qui sont originaires des localités rurales afin d'atténuer la déperdition scolaire,
- Distribution chaque année de kits scolaires et des fournitures à l'ensemble des élèves du primaire en vue surtout de soulager les familles démunies
- Octroi de « bourses pour jeunes filles » financés par l'USAID pour encourager la scolarisation de filles considéré comme un vecteur indispensable du développement socio-économique
- Distribution d'uniformes pour les garçons et les filles scolarisés dans les régions de l'intérieur destiné d'atténuer les inégalités
- Organisation de nombreuses campagnes de sensibilisation à travers le pays et à travers les médias (TV et Radio) destinées aux parents et notamment les mères, en vue de libérer les filles des pesanteurs économiques et socioculturels et de combattre les préjugés en défaveur de la scolarisation des filles.
- Mise en place de l'initiative FASTRACT pour la marche rapide a permis l'accélération de l'école fondamentale obligatoire de 9 années avec la suppression de l'examen d'entrée en sixième en 2006-2007.
- Elaboration de deux plans d'action (2001-2005) et (2006-2008) qui ont définis les priorités et les grandes orientations stratégiques pour le développement du secteur pour ces deux périodes
- Organisation d'un forum bilan en 2005 destiné à évaluer les réalisations des actions prévues dans le schéma directeur décennal (2001-2010)

- Organisation des assises sur l'enseignement technique de la formation professionnelle dont ont découlé un certain nombre de recommandations qui ont réaffirmé la nécessité d'une refonte totale de ce secteur pour accompagner le développement économique du pays
- Organisation d'un atelier national sur la réforme du baccalauréat en octobre 2008, qui a défini des recommandations pour une djiboutisation définitive de ce diplôme et qui sera précédé par une contextualisation aux réalités nationales des programmes d'enseignements secondaires.
- Egalement, mise en place d'une école pour les enfants à besoins spéciaux en septembre 2004 au sein du Centre Mère et Enfant pour les enfants malentendants. Sur les 80 élèves, il y a 30 filles qui poursuivent une éducation spécialisée. Par ailleurs, le ministère de l'Education Nationale compte démarrer pour la rentrée prochaine des classes pour l'ensemble des enfants recensés qui ont des besoins spéciaux.
- Le lancement cette année d'un projet de formation des filles conductrices : 50 jeunes filles suivent actuellement une formation aux permis B, C et D
- La formation en cours des techniciennes en énergie solaire en partenariat avec Berfoot Collège en Inde ; cinq femmes analphabètes des régions rurales reviendront dans 6 mois formés en tant que techniciennes en pose et maintenance des panneaux solaires

B. Femme et pauvreté

Partant du constat de l'enquête EDIM 2006 le chômage touche beaucoup plus les femmes (68,8%) que les hommes (54,6%), le gouvernement a créé un Fonds de Développement économique ainsi que des caisses d'épargne et de crédit pour promouvoir la vie socioéconomique des femmes par l'octroi de micro crédit destiné à des activités génératrices des revenus (AGR).

Le développement du micro crédit et de la micro finance, a permis la création de plus de 2800 emplois entre la période allant de 2001 à 2006. Aujourd'hui plus de 4000 femmes exploitent ces richesses.

C. Femme et Economie

Le gouvernement a pris des mesures concrètes depuis ces dix dernières années pour intégrer la femme dans l'économie nationale et dans tous les secteurs (DSRP, CLSP, INDS). Les actions concrètes engagées par le gouvernement ont permis à la femme d'avoir une place de choix dans le tissu économique de la nation. Le ministère de la promotion de la femme recherche à travers sa stratégie d'intégration de la femme appuyé par un schéma directeur

l'automatisation et l'habilitation économique des femmes en vue de réduire la pauvreté et de parvenir à une meilleure équité entre le genre par :

- L'amélioration de l'insertion des jeunes filles diplômées dans le secteur public et privé, promotion
- La création du centre de formation des femmes de Balbala : outil d'insertion professionnelle et école de deuxième chance. Depuis 2006 plus de 600 filles formées en couture, coiffure et informatique. A l'issue des formations, plus de 70 filles ont pu être insérées dans le secteur privé, d'autres ont été outillées à travers la dotation de Kits professionnels indispensables pour pouvoir travailler à leur propre compte ;
- Au moins cette année le Ministère a mis en place des programmes de formation de post alphabétisation où, 400 filles suivent des formations professionnalisantes en partenariat avec 4 Centres de formation de la place.
- La mise en place du Grand Prix du Chef de l'Etat pour la Promotion de la Femme a amélioré sensiblement les conditions de vie de la djiboutienne. Plus de 50 millions de francs ont été offerts depuis 1999 par le Chef de l'Etat ;

En outre, le budget alloué au Ministère de la promotion de la femme a été augmenté au fur et à mesure de 2005 à 2008 même s'il ne représente que 0,5% du Budget de l'Etat. Il varie certes à la hausse, mais en termes de dépenses du personnel et dépenses en matériel et au gré du financement extérieur (voir tableau ci-dessous). Il est difficile de reconstituer le budget global avec exactitude dans la mesure où les dépenses d'investissement ne sont pas budgétisés, en raison de leur caractère aléatoire.

Tableau 9 : Dépenses budgétaire du MPF 2005-2007 (en milliers de FDJ)

Nomenclature	LR 2004	LR 2005	LFR 2006	LFR 2006	LFR 2007	LFI 2008
Ministère de la promotion de la femme (MPF)	231.825	246 659	161 203	ND	ND	ND
Personnel	18.479	22 249	19 519	24 274	26 795	26 795
Matériel sur financement intérieur	9.552	6 393	8 041	116 175	130 744	47 744
Charges énergétiques	6.348	3 365	5 443	ND	ND	ND
Transfert	26.200	26 500	26 200	ND	ND	ND
Investissement	32.247	9 152	10 000	ND	ND	ND
Financement extérieur 2	139.000	52 000	17 000	ND	ND	ND
Financement extérieur 1	0	127 000	75 000	65 000	ND	ND

(Source : Ministère de l'économie et des finances, Djibouti)

D. Femme et Santé

En matière de santé publique, le gouvernement à travers le ministère de la santé a pris des actions majeures en faveur de la femme djiboutienne.

Le circuit de prise en charge de la mère et de l'enfant a été réorganisé autour d'une Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant, nouvellement créée, appuyé par une maternité de référence « Dar-El-Hanan » a permis d'accroître les capacités de prise en charge médicales et autres services d'accompagnements à la mère et aux enfants.

Les cinq régions sanitaires sont organisées autour des Centres Médicohospitaliers dotés de leurs tous premiers blocs opératoires. Ces centres hospitaliers de deuxième niveau sont destinés à court terme, à se transformer en hôpitaux régionaux adaptés pour délivrer sur place les soins spécialisés et les services techniques aux patients, minimisant de fait les risques liés aux évacuations sanitaires.

- Développement des ressources humaines

Dans la mise en œuvre de la réforme de la santé, la faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines se révélant comme un problème de taille, incontournable et insoluble avec les moyens existants, incite le gouvernement à prendre des mesures d'exception, en particulier au cours de deux dernières années. Tout d'abord, un projet de décret portant augmentation de émoluments des médecins et des paramédicaux a été adopté et appliqué dès le mois d'avril 2007, avec une incidence budgétaire de 350 millions de francs Djibouti que compensait l'effet recherché de motivation par le gain d'un personnel au pouvoir d'achat drastiquement diminué.

Toutes professions confondues, l'effectif du personnel de la santé est passé de 961 agents en mai 2005 à 2163 en 2008, ce qui montre l'effort exceptionnel de l'Etat pour relancer ce secteur prioritaire. L'effectif des femmes pauvres est significatif, il a presque doublé en 10 ans.

E. Femme et VIH/Sida

Le VIH/Sida fléau mondial, a mobilisé les efforts du monde. Notre pays a pour sa part ses dispositions au niveau national pour éradiquer ce fléau.

Les actions du gouvernement ont permis, au cours de ces cinq dernières années, d'améliorer la condition sanitaire et sociale des personnes vivant avec le VIH SIDA.

Renforcement de l'unique centre spécialisé dans la prévention et les traitements ambulatoires du VIH/Sida et les infections sexuellement transmissibles.

Le ministère de la promotion de la femme, en coordination avec le secrétariat exécutif de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose a mise en place une stratégie globale de communication anti-VIH/SIDA .Cette stratégie vise en premier lieu les populations qui se trouvent en situation de vulnérabilité socio-économique en particulier les femmes et les jeunes filles.

Et pour élargir son champ, le PLS/ Femme a également mis l'accent cette année sur les femmes en situation de précarité.

Aussi, un progrès palpable a été enregistré depuis 2006 pour le soutien apporté aux orphelins et enfants vulnérable par le ministère de la promotion de la femme en collaboration avec le secrétariat exécutif de lutte contre le sida et tuberculose et l'Unicef/Djibouti

Ses réalisations peuvent être groupées de la manière suivante :

- Durant les 3 premiers mois de la phase du programme, 700 orphelins et autre enfants vulnérables ont été identifiés par les agents de terrain de chaque association partenaire pour la mise en œuvre
- Au total, 468 OEV scolarisés ont bénéficié de kits scolaires et de frais divers indispensables pour prendre le chemin de l'école. une subvention alimentaire est apportée également leurs tuteurs ;
- Ce programme a permis la prise en charge des Orphelins et enfants vulnérables (OEV) : 700 OEV dont :
 1. 65 collégiens
 2. 30 lycéens
 3. 275 primaires
 4. 230 non scolarisés

De plus, le Secrétariat exécutif a mis en place un projet dénommé « Sœur à sœur » destiné à soutenir les femmes vulnérables «travailleuses de sexe». Aujourd'hui, grâce à ce projet, plus de 77 d'entre elles résidant dans le quartier commercial sont actuellement mieux encadrées, sensibilisées, suivies de près par le Centre Yonis Toussaint.

Ce programme a eu un impact positif et leur a permis effectivement d'améliorer leur quotidien.

F. Femme et violence

Le 31 décembre 2007, lors du nouvel an, le chef de l'Etat, dans son message à la nation, a dit :

« Le rejet et l'élimination sous toutes ses formes, de l'injustice, des inégalités, des discriminations à l'égard des femmes resteront mes motivations profondes dans le combat pour l'amélioration de la condition féminine dans notre société ». Cette volonté affichée du Président de la République qui

s'est matérialisée par des actions concrètes sur le plan de la lutte contre la violence. A ce titre, plusieurs actions ont été engagées :

- Un comité de pilotage national de coordination des actions et interventions des différents intervenants pour soutenir et aider les femmes victimes de violence est sur le processus d'institutionnalisation au sein du Ministère de la Promotion de la Femme.
- De nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation, tant nationales que régionales, pour lutter notamment contre les pratiques traditionnelles néfastes dont les mutilations génitales féminines (MGF), eurent lieu avec la participation des organisations de la société civile. Une stratégie nationale pour l'abandon de toutes formes d'excision et d'infibulation (SNAEI) a été élaborée en 2006 et un comité national de coordination et de suivi a été mis en place à cet effet.
- La création d'une Cellule d'Ecoute, d'Information et d'Orientation des femmes victimes de violence

Cette cellule est destinée aux jeunes filles et femmes victimes de violence et a été mise en place au sein de l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes (UNFD) le 8 mars 2007 à l'occasion de la journée internationale de la femme. Elle est gérée par une équipe de bénévoles assisté par un juriste. Un comité de pilotage a été mis en place pour coordonner et suivre l'ensemble des activités relatives à la violence fondée sur le genre. Celui-ci est composé de professionnels travaillant dans différents secteurs publics (Police judiciaire, Santé, Charia...).

La mise en place d'un programme communautaire sur les droits humains avec l'appui technique de l'ONG internationale TOSTAN

G. Femme et média

De nos jours, de plus en plus, la femme djiboutienne s'affirme davantage dans le secteur des masses média. Ainsi, plusieurs actions ont été entreprises :

- La télévision nationale offre des services de diffusion et une radio nationale diffusant plusieurs langues
- Les formations professionnelles destinées aux femmes spécialisées dans le métier du média;
- La nomination des femmes à des postes de responsabilité au niveau des institutions des médias. Par exemple au niveau de la RTD, au cabinet du Ministre, au niveau de « La Nation », Chefs services, rédactrices en chef, conseillères;
- L'augmentation du nombre de journalistes femmes. Par ailleurs, les médias jouent un rôle important dans la mise en place d'une image positive de la femme véritable agent de développement dans la société.

- La création d'une radio rurale, ce qui a permis l'accessibilité aux zones les plus reculées de la République d'accéder au programme diffusé par la RTD

H. Femme et environnement

Les actions du gouvernement en matière de l'environnement ont permis les réalisations suivantes :

- L'organisation de plusieurs formations destinées aux femmes dans le domaine de la protection de l'environnement
- La mise en place de programme national pour le reboisement par des femmes.
- Le démarrage d'un vaste programme d'installation des énergies renouvelable par l'ADDS en faveur des familles et structures communautaires de base les plus démunies des régions. Ce projet a démarré dans la région du Sud (Holl Holl) et devra s'intensifier dans les prochains mois sur l'ensemble de la République de Djibouti.

I. Petite fille

De nombreuses actions en faveur de la petite fille ont été entreprises parmi lesquelles nous citerons les suivantes :

- La prise de conscience par les parents et la communauté nationale du caractère délictuel de l'excision
- La création d'un projet d'appui aux orphelins (OEV) soutenu par l'Etat et l'Unicef.
- L'élaboration en novembre 2006 de la stratégie national pour l'abandon total de toutes formes d'Excision par le ministère de la promotion de la femme avec l'appui de l'UNICEF
- L'organisation en octobre 2007 d'une pièce de théâtre intitulée « Plus jamais ça à ma fille » (3500 personnes touchées)
- L'appui à la mise en place de l'ONG internationale TOSTAN chargé de la mise en oeuvre du programme de renforcement des capacités communautaires basées sur les droits humains
- L'organisation en 2008 du lancement officiel du programme d'accélération de l'abandon des MGF sous le haut patronage de la première dame Madame Kadra Mahamoud Haid
- L'organisation en juillet 2008 d'un atelier de plaidoyer auprès des élus locaux sur l'abandon des MGF (20 élus formés)
- L'organisation en juillet 2008 d'un atelier de restitution des résultats de l'enquête qualitative sur les contraintes sociales sur MGF en collaboration avec le Ministère de la Santé.
- La mise en œuvre du programme de renforcement des capacités communautaires depuis octobre 2007 (Environ 1400 participants dans 33 centres créés)
- L'organisation en avril 2008 d'un atelier d'information et sensibilisation auprès des médias en collaboration avec l'UNFD (participations de 15 journalistes)

- L'organisation en mai 2008 d'un séminaire de formation sur l'aspect religieux de l'excision en collaboration avec le ministère des affaires musulmanes (33 religieux formés)
- L'Ouverture de 2 garderies communautaire pilotes dans la région d'arta à Wéa si que dans le nord à Obock et réouverture de ces garderies en décembre 2008
- Le Lancement d'une étude pour la création des garderies communautaires dans les 5 régions.

En matière de santé infantile, des efforts louables sont faits. Aussi, le taux de mortalité infantile (TMI), chez les enfants de moins de 1 an, est passé de 103, 0 pour 1.000 naissances vivantes en 2002 à 67 pour 1.000 naissances vivantes en 2006. De même, le taux de mortalité infanto/juvénile (TMIJ), chez les enfants de 1 à 5 ans a connu une baisse importante passant de 129,1 pour 1.000 naissances vivantes en 2002 à 94 pour 1.000 naissances vivantes en 2006

J. Les droits fondamentaux des femmes

La femme djiboutienne dispose d'un arsenal de textes et d'institutions garantissant la protection et l'application effective de ses droits. Outre les lois et textes promulgués par le législateur dans chaque domaine spécifique (santé, éducation, justice), il existe un cadre juridique général très favorable à l'éclosion et à l'épanouissement de la femme dans la société.

La constitution djiboutienne du 15 septembre 1992, les lois et les textes assurent aux femmes les droits égaux avec à ceux des hommes : l'article 1 de la Constitution stipule dans son alinéa 2 que l'Etat assure, à tous l'égalité devant la loi sans distinction de langue, d'origine, de race, de sexe et de religion. L'article 10 de la Constitution ajoute que tous les êtres humains sont égaux devant la loi.

L'article 5 de la Constitution prévoit que tous les nationaux djiboutiens majeurs, des deux sexes, jouissant de leurs droits civiques et politiques sont électeurs dans les conditions déterminées par la loi. Cet article est confirmé par la loi organique n°1 du 29 octobre 1992 (article 3).

Cette loi, dans son article 11, précise en outre qu'est éligible à l'Assemblée Nationale tout Djiboutien âgé de 23 ans ayant la qualité d'électeur et sachant lire, écrire et parler couramment le Français et l'Arabe.

A l'article 6 de la Constitution, il est précisé qu'il est interdit aux partis politiques de s'identifier à une race, à une ethnie, à un sexe, à une secte, d'une langue ou à une région. L'article 46 de la Constitution dispose que les députés à l'Assemblée Nationale sont élus pour cinq ans au suffrage universel direct et secret ; sont éligibles tous les citoyens djiboutiens, jouissant de leurs droits civils et politiques, âgés de vingt trois ans au moins.

Le cadre juridique relatif aux droits des femmes est marqué par une série de textes conventionnels, législatifs et réglementaires.

III. LES ENSEIGNEMENTS TIRES DEPUIS BEIJING + 10

A. Femme et Education

Des progrès importants ont été également réalisés en matière d'éducation depuis la réforme de l'éducation en 1999 et la nouvelle loi décrétant l'enseignement fondamental obligatoire de neuf ans pour tous les enfants de 6 à 16 ans. Toutefois, là encore, des efforts restent à fournir pour atteindre les objectifs du Millénaire.

Même si l'objectif de porter le taux de scolarisation à 73% en 2006 n'a pas été atteint, il n'en reste pas moins que des progrès notables ont été accomplis. Ainsi, les disparités de genre sont quasiment éliminées, avec un indice de parité des sexes de 0,98, signe que la mobilisation sociale en faveur de la scolarisation des filles commence à porter ses fruits.

B. Femme et pauvreté

En ce qui concerne l'accès aux services universels de base des populations les plus démunies, après les expériences réussies en micro crédit du Fonds de Social de Développement (FSD) et en activités à haute intensité de main d'œuvre par l'Agence Djiboutienne d'Exécution de Travaux d'Intérêt Général (ADETIP), l'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS) a pris la relève pour élaborer une politique intégrée et territoriale de lutte contre la pauvreté (Programme de Réduction de la Pauvreté Urbaine). L'Agence est dotée de moyens financiers conséquents – à la hauteur de la nouvelle mission en complément de la contribution des partenaires au développement (BAD, BID, IDA, AFD) – mais ne constitue qu'une première dans la prise en charge sérieuse des interventions massives et bien ciblées que nécessite l'accès des plus pauvres aux services sociaux de base.

C. Femme et Economie

Dans le domaine de l'économie, l'approche genre était déjà intégrée dans le cadre stratégique de réduction de la pauvreté 2002 - 2005, et a été renforcée davantage dans la nouvelle Initiative Nationale de Développement Social (2007 – 2012).

Egalement, le ministère de la Promotion de la Femme a élaboré un schéma directeur en plus de la stratégie de l'intégration de la femme pour la période allant de 2009 à 2013.

Les efforts en matière de l'intégration économique de la femme djiboutienne demeurent significatifs car ils ont permis à beaucoup d'entre elles de s'épanouir et d'entreprendre des initiatives privées. Néanmoins, il y a lieu d'intensifier les efforts engagés au regard des insuffisances identifiées dans différents domaines que sont par exemples :

- L'inadéquation des conditions d'accès au crédit des institutions de micro finance par rapport aux secteurs informels où les activités de la femme sont importantes;
- L'insuffisance de la promotion et de la valorisation de l'entrepreneuriat féminine (création d'entreprise PME-PMI) dans la gestion des micros entreprises;
- L'insuffisance de l'appui conseil et de l'accompagnement des bénéficiaires des différents crédits (micro-crédits ou autres institutions de crédit).
- Le renforcement de la capacité d'intervention et de vulgarisation des fonds de soutien de l'Etat ou autres partenaires en veillant à leur utilisation efficace;
- Le renforcement de l'appui à la transformation et à la commercialisation des produits artisanaux afin de les rendre plus compétitifs sur le marché national voire même international;
- La création d'une structure chargée d'analyser et d'orienter le recrutement des femmes diplômées;
- La vulgarisation et la promotion des mesures et lois offertes par l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI) ;
- La fourniture d'une assistance fiscale et comptable aux femmes entrepreneurs ;
- Le renforcement des dispositifs actuels des caisses d'épargne et de crédit;

D. Femme et Santé

Malgré les efforts importants consentis pour intégrer l'approche genre dans la stratégie de la santé publique, il faut encore persévérer surtout dans les zones rurales.

Afin de combler les quelques faiblesses ressenties en matière de couverture médicale et d'infrastructures, il serait souhaitable :

- d'accroître la participation des femmes dans les postes de santé au niveau régional;
- Encourager la formation du personnel médical et para médical et le recrutement pour en assurer la relève dans le milieu rural ;
- Encourager davantage de programmes officiels de proximité, en plus des campagnes de vaccination nationales
- Encourager le partenariat et l'implication du secteur privé dans les activités du ministère de la santé (cliniques, médecins, pharmaciens...) et ceci dans l'objectif de développer un cadre de citoyenneté solidaire

E. Femme et VIH/Sida

En ce qui concerne les programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, des acquis importants ont été obtenus.

Dans le cadre de la riposte nationale face au VIH/SIDA et les IST, le dépistage volontaire est en plein essor. Le nombre de personnes sollicitant ce service a sensiblement augmenté passant de 1.200 en 2002 à plus de 6.000 en 2006. La gratuité de la prise en charge des personnes vivant avec le virus (PVVIH) est assurée et le nombre de personnes sous traitement ARV est passé de 149 en 2004 à 640 au deuxième trimestre de l'année 2007, mais ces résultats sont en deçà des prévisions (1.778 patients prévus sous ARV en 2007).

Un système de surveillance sentinelle de seconde génération a été mis en place en 2006. Il vise les femmes enceintes, les patients atteints d'IST, les patients tuberculeux et les donneurs de sang.

La prise en charge intégrée de la mère et de l'enfant (PCIME) couvre 82% des formations sanitaires. La prévention de la transmission du VIH/SIDA parents/enfants (PTPE) est mise en œuvre dans toutes les formations sanitaires de Djibouti/ville et dans les cinq centres médicaux hospitaliers des régions de l'intérieur.

En ce qui concerne le paludisme, toutes les stratégies standards de lutte sont appliquées à Djibouti, y compris les pulvérisations intra domiciles qui sont effectuées au regard du faciès épidémiologique de la maladie dans le pays. La couverture en moustiquaire imprégnée en 2007 est de 24%.

En ce qui concerne les programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, des acquis importants ont été obtenus.

Dans le cadre de la réponse nationale face au VIH/SIDA et les IST, le dépistage volontaire est en plein essor. Le nombre de personnes sollicitant ce service a sensiblement augmenté passant de 1.200 en 2002 à plus de 6.000 en 2006. La gratuité de la prise en charge des personnes vivant avec le virus (PVVIH) est assurée et le nombre de personnes sous traitement ARV est passé de 149 en 2004 à 640 au deuxième trimestre de l'année 2007, mais ces résultats sont en deçà des prévisions (1.778 patients prévus sous ARV en 2007).

F. Femme et violence

L'ensemble des mesures juridiques engagées par le gouvernement est certes considérable. Cependant, il faut intensifier les actions de sensibilisation et d'information sur les conséquences de la violence car ses méfaits pourraient être néfastes et entraîneraient la déstabilisation d'une société et la marginalisation de plus de la moitié de la population en l'occurrence des femmes vis-à-vis du processus du développement économique et social de notre pays. Ces conséquences peuvent être résumées de la manière suivante :

- L'abandon des foyers par les femmes suite aux violences ou le divorce ;
- La dislocation des foyers et déstabilisation/délinquance des enfants ;
- Avortements improvisés et prolifération des IST et du VIH/Sida ;
- Développement de la psychose chez les femmes ;
- Affectivité interrompue chez la femme ;
- Amenuisement de l'espérance de vie et vieillissement précoce.

G. Femme et média

La stratégie nationale du gouvernement en matière de communication a permis à beaucoup de femmes d'être intégrées sur le plan professionnel dans ce secteur. Cependant, il faut encourager davantage la mise en place de programmes nationaux comportant des émissions radio et télévisées adaptées aux réalités sociales de la femme djiboutienne. Ce d'autant plus que, les conditions de vie de certains groupes vulnérables, surtout chez les femmes, ne permettent pas d'accéder, faute de moyens financiers, à la nouvelle technologie de la communication.

H. Femme et environnement

Les enseignements tirés de ce secteur d'activité montrent encore la nécessité de redoubler d'effort en matière de sensibilisation à l'endroit de la société car :

- Les règles de protection de l'environnement sont souvent négligées
- La persistance de l'utilisation du bois de chauffe surtout dans les régions de l'intérieur et par les réfugiés reste la règle.
- L'inexistence des données statistiques désagrégées par genre en matière de l'environnement persiste

I. Petite fille

Les actions en matière de la protection des droits fondamentaux de la petite enfance sont remarquables. Néanmoins, il y a lieu de souligner certaines difficultés contre lesquelles il faut encore redoubler d'efforts. Il s'agit de :

- La persistance du faible taux de scolarisation des filles principalement dans certaines régions de l'intérieur. Il faut lutter davantage sur les différentes formes de discrimination contenues dans l'éducation à l'égard de la petite fille et de la femme et promouvoir une culture de l'égalité dans les secteurs formel et non formel de l'éducation et dans la société ;
- Les difficultés liées à la garde des enfants.
- La vulnérabilité de certains jeunes sur le plan social

J. Femme et prise de décision

En vue d'améliorer la participation de la femme à la prise de décision, il est nécessaire

- d'encourager davantage l'organisation de formations des femmes en leadership;
- de lutter contre les pesanteurs socioculturelles qui maintiennent parfois les femmes dans un état constant de subordination par rapport aux hommes surtout dans les zones les plus reculées de la République.
- Renforcer les points focaux /cellules genres

2^{ème} PARTIE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

I. REALISATIONS JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

A. Les mécanismes institutionnels et la promotion de la femme

Après la conférence de Beijing, le mécanisme institutionnel a connu une évolution spectaculaire, notamment au plan politique et institutionnel. Surtout par la valorisation du statut de la femme et du leadership féminin grâce à une mobilisation sociale appropriée et par l'accroissement de la représentation des femmes aux postes de prise de décision dans les institutions politiques, législatives et professionnelles.

Progrès réalisés

Au plan politique et institutionnel

- Le programme d'action du gouvernement pour la période 2000-2010, cadre stratégique de la pauvreté (2002-2008), INDS (2007-2013) dont la stratégie de lutte contre la pauvreté intègre des objectifs spécifiques pour la promotion de la femme;
- Le discours de politique général prononcé par le Premier Ministre à l'Assemblée Nationale intégrant la promotion du genre de 2003 à 2009

Au niveau national :

Des efforts particuliers ont été faits par la République de Djibouti pour améliorer la condition de la femme et favoriser leur participation au processus de développement et à la démocratie.

En mars 2008, le Gouvernement a fait de l'égalité entre femmes et hommes une priorité en instituant un ministère en part entière et de pleine compétence chargé de la Promotion de la Femme.

Dans la réalité, on assiste à une coexistence de la promotion de l'approche genre couplée avec des actions visant la promotion de la femme

En matière de formation et de renforcement de capacités

- Plusieurs formations des formateurs en genre et développement organisées par le ministère depuis 2005
- La mise en place du réseau des points focaux et leur formation sur les outils d'analyse du genre;
- La sensibilisation des décideurs et des directeurs techniques des ministères aux outils d'analyse du genre et leur application dans l'élaboration de politiques et programmes
- La formation sur l'élaboration d'un budget sensible au genre aux personnes impliquées dans l'élaboration du budget de leur institution

En matière de suivi évaluation

- Mise en place des points focaux dans tous les ministères techniques ainsi que les partenaires privilégiés, en premier lieu les agences du système des Nations Unies.
- Le Comité National de pilotage mis en place après l'adoption de la SNIFD est chargé d'assurer le suivi et l'évaluation tant de la SNIFD que des directives découlant du plan d'action de Beijing.

- *En matière de mobilisation sociale*

- L' édition et la diffusion de brochures sur des textes de lois réprimant des pratiques néfastes à l'endroit des femmes et des enfants, un guide a été élaboré à cet effet avec le soutien du FNUAP sur la violence des femmes
- L'édition d'un guide sur l'institutionnalisation du genre avec l'appui du PNUD déjà diffusé auprès des Points Focaux genre
- La mobilisation des partenaires et de l'Etat pour des appuis techniques et financiers ponctuels aux ONGs actives dans le secteur. La question du genre devient pour le gouvernement et les partenaires au développement un domaine multisectoriel et prioritaire.

Problèmes rencontrés

- Le scepticisme de certains décideurs et cadres des ministères, et des populations sur l'approche genre;
- L'insuffisance de personnel suffisamment qualifié en matière d'analyse selon le genre ;
- L'insuffisance d'informations sur le volume des ressources financières allouées par tous les acteurs pour promouvoir au niveau national la femme et le genre (Etat, ONGs Nationales et Internationales, partenaires financiers, techniques et les projets et programmes à volets consacrés aux femmes et autres opérations en faveur de la femme) ;
- La mobilité du personnel fragilise le mécanisme national surtout sur les changements fréquents des points focaux.

Défis à relever

Il s'agit de :

- Améliorer les activités du mécanisme de coordination
- Prendre des mesures pour rendre effectives les activités prévues dans le plan d'action multisectoriel (schéma directeur et plan consolidé 2009-2013) ;
- Capitaliser/renforcer les capacités des ressources humaines formées;
- Améliorer le système de collecte de données statistiques et d'actions en faveur de la femme en mettant en place avec la DISED des indicateurs d'impact et de résultat des objectifs du ministère de la femme et surtout avec les objectifs du schéma directeur;
- Organiser davantage des plaidoyers structurés et attirant sur l'approche genre;
- Assurer la participation des points focaux à l'élaboration des politiques, projets et programmes y compris le budget de leurs structures respectives;
- Evaluer les actions des différentes structures à savoir : points focaux, partenaire au développement, mécanisme de coordination ;
- Vulgariser l'institutionnalisation du genre à travers le guide réalisé avec l'appui du PNUD

B. Nouvelle organisation du schéma institutionnel du Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien-être Familial et des Affaires Sociales

Un audit organisationnel du Ministère de la Promotion de la femme, entrepris en juillet 2008, propose, entre autres, une nouvelle structure beaucoup plus adaptée aux réalités, pour remédier aux carences organisationnelles du Ministère.

La structure organisationnelle du Ministère de la promotion de la femme semble ne plus répondre à ses missions et souffre d'insuffisances en compétences humaines. Le passage à la pleine autonomie du Ministère en mars 2008 impose donc la révision de son statut et l'affectation d'un budget national sectoriel plus conséquent. Ce qui a été fait tout récemment avec l'adoption en février 2009 de la nouvelle loi portant organisation du Ministère qui crée un Secrétariat Général et trois Directions dotées chacune de deux services. Des bureaux régionaux genres ont été également créés.

L'évaluation à mi parcours de la mise en œuvre du plan d'action de a SNIFD effectuée en décembre 2006 a mis l'accent sur deux conclusions essentielles : i) donner priorité à l'institutionnalisation du genre ; ii) promouvoir des activités économiques en faveur des femmes.

C. Analyse de l'évolution du discours politique sur la promotion du genre et de l'égalité entre les sexes

La déclaration de politique générale du Gouvernement par le Premier Ministre à l'Assemblée Nationale, a donné chaque année une place de choix à la problématique du genre.

Extrait du discours du Premier Ministre sur la politique générale du gouvernement prononcé à l'Assemblée Nationale en 2005

« Longtemps négligée et soumise aux pesanteurs socio traditionnelles, la promotion de la femme djiboutienne est l'une de nos préoccupations actuelles majeures. Pour la première fois dans l'histoire politique du pays, sept femmes viennent d'entrer dans le parlement et l'une d'entre elles est même élue Présidente de la Commission sociale ».

Pour l'année 2006, le Premier Ministre dans sa déclaration de politique générale a insisté sur l'équité de chance entre filles et garçons sur le plan de la réussite professionnelle.

Il y a lieu de constater une cohérence entre le discours du Premier Ministre et la réalisation effective des actions de terrain du gouvernement en matière de développement du genre. Car depuis 2005 les formations des jeunes filles dans le domaine scientifique ou dans les métiers d'armes ont offert des perspectives très prometteuses en matière de créations d'emplois. C'est ainsi qu'un nombre non négligeable d'entre elles ont été recrutées dans le courant de l'année 2005 dans les différentes institutions civiles et militaires.

A titre d'exemple, les trois cohortes des jeunes recrues du Service National Adapté (SNA) avaient enregistré un nombre total de 47 jeunes filles : six filles dans la première promotion, quinze dans la seconde et 28 dans la troisième. Soit un taux d'accroissement en constante évolution. Par ailleurs, au niveau du corps de la gendarmerie, il a été recruté 15 bachelières.

Le Service National Adapté (SNA) constitue l'école de la 2^{ème} chance. Cette nouvelle institution salubre à nos milliers de jeunes a été confié au Force Armée Djiboutienne (FAD), à sa tête un comité de pilotage interministériel composé par différents départements ministériels et coordonné par le Premier Ministre. Le SNA est constitué en trois phases : une formation professionnelle d'une durée de 9 mois et un stage d'application d'une durée de 12 mois. A l'issue d'une formation adaptée offerte à chacun des jeunes stagiaires, ils s'intègrent suivant leur aptitude physique et leur spécialisation dans les différentes institutions militaires ou dans les sociétés publiques ou privées du pays.

Pour cette année 2009, le Premier Ministre a cité en premier lieu les réformes qui ont permis aux femmes djiboutiennes d'améliorer leur qualité de vie et de jouer un rôle moteur dans la vie économique, sociale et politique au sein de notre pays.

Pour lui, la poursuite de l'instauration de l'égalité des droits entre la femme et l'homme est un engagement semblable à celui qui est entrepris pour l'éducation de notre jeunesse. Car le bien être de la jeunesse et des femmes, qui constituaient auparavant les populations les plus faibles de notre société, est devenu une des principales priorités du gouvernement.

De son côté, la Ministre de la Promotion de la Femme n'a pas manqué à son tour d'insister sur la promotion de l'égalité et l'équité entre filles et garçons quant à l'accessibilité aux offres d'emploi. Pour elle, la promotion de l'égalité est une priorité forte de l'action gouvernementale, qui se décline dans tous les domaines ».

En effet, l'on peut affirmer que l'effort national en matière de promotion du genre depuis l'avènement de Beijing peut être considéré à Djibouti comme étant remarquable aux regards de l'analyse critique apportée sur onze domaines critiques retenus.

3^{ème} PARTIE : LES GRANDS DEFIS ET LES PERSPECTIVES

I. LES GRANDS DEFIS ET PERSPECTIVES DES SECTEURS STRATEGIQUES

A. Femme et Education

Les efforts en matière d'éducation devront se concentrer sur l'amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux : (i) fondamental, (ii) technique et professionnel, (iii) secondaire, (iv) supérieur, et (v) enseignement des adultes, notamment l'alphabétisation des femmes.

Il faudra élargir les formations techniques et professionnelles destinés a accroître l'intégration économique des femmes aux différentes régions

B. Femme et économie

L'évolution économique récente de Djibouti traduit ces dernières années une amélioration sensible malgré l'intensification des pressions inflationnistes. La croissance réelle du PIB s'est accélérée, passant de 4,8% en 2006 à 5,3% en 2007 et 6,4% en 2008, surtout sous l'effet des flux des investissements directs étrangers dans les activités portuaires et des bâtiments.

La généralisation de l'intégration de la femme dans l'économie nationale devrait s'intensifier avec le soutien notamment du développement de la micro finance afin d'aider la femme djiboutienne à s'orienter vers la sécurité de l'épargne et vers le processus du système bancaire pour l'accès au crédit.

C Femme et santé

Les défis dans les secteurs de la santé restent la mobilisation du financement qui ne cesse chaque année d'augmenter au regard des besoins sanitaires de la nation. Aussi, la poursuite des actions engagées se fera à travers les points suivants :

La mise en application de la carte sanitaire qui a été élaborée au cours des séances participatives et adoptée en conseil des Ministres en 2008, se fera progressivement, de façon à établir des normes des ressources d'exploitation, de paquet minimum de prestations et de l'offre de soins, conformément aux principes d'équité et de proximité des soins pour tous ;

La réalisation de deux projets d'hôpitaux régionaux de 80 lits est destinée aux chefs lieux des régions d'Ali Sabieh et d'Arta ;

L'aménagement sur un site périphérique de l'hôpital pneumo-physiologique Paul Faure, situé actuellement en plein centre de la capitale;

Le centre de référence en santé de la reproduction sera établi au sein de la Cité Hodane de Balbala ;

Egalement la médecine hyperbare dont les équipements lourds sont livrés, sera développée davantage en une spécialité à part entière au sein de l'Hôpital de Balbala et aura pour vocation première d'assurer la décompression sécurisée des plongeurs, de favoriser la guérison des plaies des patients diabétiques.

D. Femme et Sida

En matière de riposte nationale contre ce fléau, le ministère de la santé en collaboration avec l'ensemble des PLS des différents ministères devra intensifier les actions de prévention, de sensibilisation et de proximité à l'endroit de la société.

Aussi, le PLS/Femme va redoubler d'effort afin de soutenir les femmes les plus démunies atteintes par ce fléau et ceci en collaboration avec les associations féminines des différents quartiers de la République.

Par la même occasion, il faudra :

Renforcer les capacités des ONG et associations locales féminines par des mécanismes d'encadrement appropriés en matière de lutte contre le SIDA et les MGF.

Créer une dynamique de dialogue avec les oulémas en faveur de la lutte contre le SIDA et les MGF ;

Améliorer la qualité des interventions communautaires relatives au VIH/SIDA ;

Accroître la capacité de soutien des orphelins et enfants vulnérables ;

Identifier des activités de réinsertion socioprofessionnelle pour réduire la vulnérabilité face au SIDA

Réactiver la législation contre les MGF et les mesures de répression visant les contrevenants

Et en ce qui concerne les perspectives des Orphelins Enfants Vulnérables, il est prévu de :

- Faire une évaluation de la phase pilote
- Doubler l'effectif des OEV pris en charge (1400)
- Offrir une formation professionnelle pour 27 garçons
- De plus, une convention avec le Ministère de la santé, devra également faire bénéficier du screening médical les 700 OEV ainsi que de la gratuite de leurs frais médicaux.
- Quant aux tuteurs, ils seront soutenus sur le plan de la création des activités génératrices de revenus en collaboration avec l'ADDS et le PDDM par la signature des conventions dans l'optique de leur indépendance énergétique et alimentaire à l'issue du programme

E. Femme et violence

Il est indiscutable que seuls des textes et des mesures législatives ne pourront venir à bout afin d'éradiquer progressivement les pesanteurs socioculturelles sur les stéréotypes et les préjugés sur la gente féminine. L'arsenal juridique actuel est suffisamment bien articulé et devra être appliquée scrupuleusement si nous souhaitons atteindre des résultats meilleurs que ceux qui sont enregistrés actuellement.

Aussi, il faudra :

- Engager les hommes et les femmes dans la redéfinition de leurs rôles pour la construction de relations harmonieuses du genre (tout en respectant les préceptes de l'Islam)
- Sensibiliser les autorités tant locales que nationales sur les facteurs favorisant la violence sexuelle afin de mettre en place des mécanismes de prévention
- Faciliter la création d'une dynamique contre les violences en appuyant la formation d'un réseau d'action et de collaboration dans la lutte contre la violence faite aux femmes.

Le phénomène de la violence domestique à Djibouti n'a aucun rapport avec la religion musulmane qui prêche au contraire l'amour et la convivialité dans le couple, recommande la promotion de l'équité du genre et condamne fermement les violences commises à l'égard des femmes.

Le coran a souligné que « la femme est une bénédiction pour l'homme est la source de son confort et de sa tranquillité de l'esprit ».

F. Femme et média

Dans l'optique de faciliter l'intégration progressive dans les secteurs du média, il faudra que le gouvernement à travers le ministère chargé de la communication prenne des dispositions appropriées afin :

- D'orienter les programmes des médias par rapport aux préoccupations des femmes;
- D'étendre la couverture radio et télévisuelle sur toute l'étendue du territoire national;
- De mettre à contribution les médias pour vulgariser les textes nationaux, régionaux et internationaux relatifs au statut juridique et social de la femme et la petite fille.

G. Femme et environnement

L'implication de la femme dans le processus de mise en place des activités favorisant la lutte contre la désertification et la protection de l'environnement est recommandée. Il faudrait également entreprendre des actions novatrices en vue de mieux canaliser les efforts de tous les partenaires engagés dans ce domaine. A ce titre, il faudra :

- Mettre en application le volet environnement élaboré dans le plan d'action consolidé du ministère de la promotion de la femme
- Elaborer une stratégie de l'environnement qui prend en compte la dimension genre
- poursuivre la subvention du gaz domestique pour lutter contre la déforestation et réduire la surcharge de travail des femmes;
- mettre en place un système de collecte de données désagrégées sur l'environnement;
- intégrer le volet environnement dans l'éducation à la base;
- améliorer l'appui technique et financier aux structures spécialisées dans les actions en faveur de la protection de l'environnement;
- protéger les plans d'eau;
- éduquer, sensibiliser à des comportements et attitudes écologiques responsables;
- assainir l'environnement par la construction de latrines publiques et le ramassage des ordures ménagères;
- rendre l'accès facile à l'eau potable de manière à réaliser les objectifs du millénaire pour le développement.

H. Petite fille

En matière de protection des droits fondamentaux destinés à protéger la petite fille, des actions ont été engagées dans tous les domaines aussi bien au niveau de la santé, éducation mais également sur le plan du développement de l'environnement dans lequel les enfants évoluent quotidiennement.

Afin d'intensifier les efforts déjà engagés dans ce domaine, il faudra :

- Vulgariser et appliquer la convention sur les droits et devoirs des enfants;
- Eradiquer les mutilations génitales féminines
- Appliquer les textes en vigueur en matière de mutilations génitales féminines;
- Le gouvernement doit mettre en oeuvre les instruments pédagogiques spécialisés dans la formation des jeunes filles.
- Prendre des mesures pour assurer l'éducation de toutes les filles du primaire au secondaire.

I. Femme et prise de décision

Dans le cadre de l'évolution de la prise de décision chez la femme depuis ces dix dernières années, les progrès et les avancées enregistrés sont remarquables sur tous les plans.

- Prendre des mesures correctives qui garantissent aux femmes une représentation dans les instances de décision à tous les niveaux;
- Appliquer intégralement les lois et règlements tendant à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (respecter la loi sur le quota de 10%).

J. Droits fondamentaux des femmes

- Impliquer les femmes dans la conception, la planification, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des programmes et projets de développement;
- Mobiliser la justice en faveur d'une meilleure protection des femmes victimes de violation de leurs droits.

II. Réalisations Beijing+10 /15 : synthèse des réalisations des points les plus marquants

- L'institutionnalisation de la promotion de la femme avec la création d'un ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Promotion de la Femme, du Bien être Familial en 1999 et propulsé à un ministère à plein pouvoir en 2008.
- La consécration de la femme en 2000 avec la création du Grand Prix du Chef de l'Etat qui coïncide avec la journée internationale de la femme du 08 mars. Trois lauréates par an qui symbolise l'engagement social et professionnel de la femme dans la société djiboutienne.
- L'exigence législative de l'implication de la femme djiboutienne dans la vie politique et administrative est la garantie de l'accessibilité aux postes à responsabilité érigée par la loi de janvier 2002 imposant un quota en faveur des femmes.
- La protection du droit et de l'émancipation de la femme djiboutienne contre tout abus sexiste et injuste par l'instauration le 31 janvier 2002 du nouveau code de la famille. Celui-ci même qui garantit la cohésion familiale entre femme – homme et enfants, tout en respectant les principes de notre religion et de nos traditions.
- L'accompagnement et le suivi de la femme pour la préservation et la garantie de ses droits avec la création entre autre d'une cellule d'écoute, d'information et d'orientation au sein de l'UNFD. Alphabètes ou analphabètes, qu'importe, pourvu que la femme soit mieux protégée.
- La mise en place d'un programme de lutte contre les mutilations génitales féminines encouragées par le code pénal en 1995 avec la pénalisation des auteurs de ces mutilations par des dispositions claires et fermes et concrétisée par le code la famille.
- La mise en place des programmes d'alphabétisation pour garantir l'égalité des chances entre femme et homme dans le milieu socioprofessionnel.
- L'intégration de la femme dans l'économie nationale avec le soutien fondamental du micro-crédit et de la micro-entreprise afin de les sortir de l'économie souterraine. La sensibilisation et l'intégration de la femme dans la sécurité de l'épargne et le processus du système bancaire pour l'accès aux crédits.
- La lutte pour la maternité sans risque entamée en 2002 vise à améliorer la santé de la mère et de l'enfant victime d'un taux de mortalité.

Effectivement, six 6 ans plus tard la volonté ne tarit pas, ce phénomène de la promotion de la femme n'est pas tombé dans la désuétude puisqu'à l'année 2008, il a sacré le combat féminin en

lui octroyant un ministère plein au même titre que la défense nationale, les finances et celui de la justice et des droits de l'homme, etc.

Le gouvernement a appuyé et impulsé la promulgation du code de la famille qui symbolise le socle de l'équité Homme/Femme dans le domaine du mariage, du divorce, de la succession, de la protection des enfants. Il constitue une victoire dans son adoption et surtout une victoire dans le respect des droits humains.

Cependant toute une politique prônée par le Président de la République et appelée « Initiative Nationale pour le Développement Social » octroi à la femme la place qui lui revient dans l'économie djiboutienne à travers les micro-crédits et la micro-entreprise gérés par l'ADDS.

La femme djiboutienne est dynamique comme en témoigne sa forte présence dans l'économie informelle. Il est cependant malheureux de constater que ses efforts sont sans lendemain compte tenu de la fragilité de ce secteur et de ses aléas.

Ainsi, les outils de lutte contre la pauvreté par le développement et la promotion du microfinancement ont été créés en 2008 afin de faciliter l'accès des plus démunies au système bancaire tels que l'épargne et de crédits.

III .RECOMMANDATIONS

1. Perspectives Beijing +15 : Stratégies proposées

- Sensibiliser toutes les parties prenantes à l'égalité du genre et particulièrement les femmes en situation de leadership en vue de la réalisation des Objectifs du Développement du Millénaire, de la réduction de la pauvreté et de la garantie du développement durable. Cela doit se faire par toutes les parties prenantes.
- Le gouvernement doit associer les femmes au diagnostic de la pauvreté dans l'application des stratégies, évaluation et suivi des politiques qui influent sur leur possibilités de responsabilisation aux postes de leadership par exemple dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté.
- Une attention particulière doit être accordée par le gouvernement ainsi que par les partenaires du développement aux femmes dans les zones rurales
- Des réseaux de femmes doivent être mis en place et des contacts doivent être utilisés pour répondre aux besoins, mettre en place un dialogue coordonné avec les responsables de l'administration. Ils sont aussi utiles pour établir des priorités, évaluer

des alternatives et formuler des stratégies sur des problèmes comme le recrutement, la promotion, le harcèlement sexuel, les plans de carrières et la retraite.

- Les Organisations de la Société Civile, les autres groupes de femmes et les structures consacrées au genre peuvent contribuer à faciliter la mise en oeuvre de tels réseaux.
- Plusieurs conventions, traités et déclarations ont été ratifiées par notre pays mais pas forcément appliquées. On doit en faire des lois sur l'égalité du genre qui peuvent être effectivement mises en application.
- Le ministère en charge de la promotion et de l'égalité du genre devra disposer de moyens financiers adéquats. Ce département doit être traité en priorité et devra bénéficier de la même reconnaissance et de la même attention que celle accordée aux ministères prioritaires comme la santé et l'éducation

CONCLUSION

La présente évaluation a fait ressortir les efforts fournis et les progrès accomplis par le gouvernement de la République de Djibouti et ses partenaires techniques et financiers dans chacun des onze domaines identifiés par la Conférence de Beijing (La République de Djibouti n'est pas concernée par le domaine femme et conflit)

Ces progrès concernent notamment, le mécanisme institutionnel, la couverture vaccinale, la scolarisation des filles, la promotion économique de la femme, la petite fille, les droits fondamentaux etc.

Depuis 2005, Beijing + 10, le chemin parcouru dans la promotion de la femme à Djibouti est éloquent et ses effets sont particulièrement bénéfiques pour l'ensemble de notre société. Désormais libérées de tous les maux, plus éduquées et mieux intégrées dans le monde du travail, les djiboutiennes se positionnent peu à peu en parfaites partenaires aux côtés de leurs frères au service du développement économique, du progrès social, de la modernité et de la prospérité partagée que se promet de concrétiser pour nous tous, le projet de société moderne mis en œuvre par le Chef de l'Etat.

Cependant, quelques efforts doivent être entrepris dans chacun de ces onze domaines pour encore davantage accroître les acquis sociaux, culturels, économiques et politiques de la femme, gage de son épanouissement et de son implication dans toutes les étapes du processus de développement au plan national.

De plus, les points focaux des différents départements ministériels et partenaires techniques engagés dans la promotion du genre doivent être davantage impliqués dans l'institutionnalisation du genre.

Effectivement, le gouvernement devra encore prêter davantage une attention particulière car la question relative à la promotion du genre mérite d'être hissée au rang du secteur prioritaire de l'Etat au même titre que les départements chargés de l'éducation et la santé.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'intégration de la femme dans le développement ainsi que le Plan d'Action **2009-2013** de ce département ministériel, il faudra nécessairement l'engagement de tous les partis concernés en favorisant l'approche participative pour la réussite non seulement de la mise en œuvre des programmes d'action mais également le suivi et l'évaluation des activités réalisées.

BIBLIOGRAPHIE

- Rapport Beijing + 10 de la République de Djibouti 2004
- Discours politique générale du Gouvernement 2004 - 2009
- Document INDS 2008
- Annuaire statistique du MENESUP 2007 – 2008 (Direction de la Planification)
- Décret n°2008-0270/PR/MPF portant le quota de femmes a 20% dans les emplois de l'administration
- Code de la famille (janvier 2002)
- La constitution djiboutienne du 15 septembre 1992
- Rapport du ministère de la Promotion de la Femme sur les Orphelins Enfants Vulnérables
- Guide sur la violence
- Projet de leadership du ministère de la Promotion de la Femme financé par le PNUD 2006 - 2008
- Décret instituant la commission nationale des droits de l'Homme 2008
- Rapport sur la 1^{ère} conférence annuelle de suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan d'action de la SNIFD
- Plan d'action consolidé 2008
- UNDAF Djibouti 2003 - 2007
- DSRP et CLSP 2000 - 2004
- Etat des lieux du processus de mise en place des points focaux pour la mise en œuvre de la SNIFD (décembre 2006)
- Appui à l'élaboration du système d'indicateurs pour le suivi et la mise en œuvre de la SNIFD (décembre 2006)